

Se conforme à la réglementation : (EC) Num. 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et règlement final 77 OSHA règlement fédéral 17574

# Fiche signalétique

Date d'émission : 1er août 2016

## SECTION 1. IDENTIFIANT DU PRODUIT SGH

- 1.1 Nom du produit :** Eco-Flo Hi Lite de Tandy - toutes couleurs
- 1.2 Autres moyens d'identification :** 2608-01, 2608-03, 2608-04, 2608-05
- 1.3 Utilisation recommandée du produit et restriction d'utilisation:** Teinte pour cuir seulement.
- 1.4 Détails du fournisseur :**  
Fabricant :  
Fiebing Company, Inc.  
516 South Second Street  
Milwaukee WI – 53204  
Contact en cas d'urgence : CHEMTREC  
1-800-424-9300 (É-U/Canada)  
+01 703-527-3887 (International)

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification / risques

Ce produit n'est pas classé selon les critères SGH

### 2.2 Éléments sur l'étiquette

Pictogramme :	Aucun
Mot de signalement	Aucun
Indication de danger :	Aucun
Mentions de danger :	Aucun
Précautions :	P102 : Garder hors de la portée des enfants
Prévention :	P280 : Porter des gants de protection / protection pour les yeux
Élimination :	P501 Éliminer contenant et contenu selon les lois locales, régionales, nationales et internationales.
Dangers supplémentaires :	Ne s'applique pas.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION CONCERNANT LES INGRÉDIENTS

### 3.1 Mélanges

**Classification :**

Ingrédient	No. CAS	No. EINECS	Numéro d'enregistrement REACH	Classe	%pds	OSHA-PRL/ACGIH-TLV/Autres
2-(2-éthoxyéthoxy) éthanol	111-90-0	203-919-7	01-2119475105-42-005	Irritant pour les yeux H 319	1 - 5	TWA 25 ppm (WEEL)
Noir acide 210	99576-15-5	Non disponible	Non disponible	Non classifié	0,5 – 3,0	Aucun établi
Jaune acide 36	587-98-4	209-608-2	Non disponible	Non classifié	1 – 3	Aucun établi
Rouge acide 14	3567-69-9	222-657-4	Non disponible	Non classifié	0,3 – 3,0	Aucun établi
Orange acide 7	633-96-5	211-199-0	Non disponible	Non classifié	1 – 2	Aucun établi
Noir acide 1	1064-48-8	213-903-1	Non disponible	Non classifié	0,1 – 0,2	Aucun établi
Noir acide 2	8005-03-6	309-930-4	Non disponible	Non classifié	0,5 – 1,5	Aucun établi

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

### 4.1 Descriptions des mesures de premiers soins

**Yeux :** En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement les yeux avec de l'eau. Enlever les vers de contact. Demander de l'aide médicale si l'irritation persiste.

**Peau;** Si une irritation cutanée survient, rincer immédiatement la peau avec de l'eau. Demander de l'aide médicale si l'irritation persiste. Enlever les vêtements contaminés et imprégnés, et les éliminer à l'endroit approprié.

**Ingestion :** En cas d'ingestion, ne provoquez pas le vomissement à moins de suivre l'avis d'un médecin. Ne jamais transmettre oralement quelque chose à une personne inconsciente. Demander de l'aide médicale si inconfortable.

**Inhalation :** Amener la victime dans un endroit à l'air frais sa respiration est difficile; l'aider à trouver une position confortable pour respirer. Demander de l'aide médicale si vous ne vous sentez pas bien.

### 4.2. Les symptômes et les effets importants, sévères et à retardement: Non déterminé.

**Yeux :** Peut causer une légère irritation des yeux. Symptômes peut inclure de l'inconfort, de la rougeur, et provoquer des clignements et des larmes.

**Peau :** Une exposition prolongée peut causer une légère irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure la rougeur ou la sécheresse de la peau.

**Inhalation :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Ingestion :** Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

### 4.3 Une aide médicale et un traitement spécial sont nécessaires lors de l'apparition des indications suivantes :

**Note aux médecins :** Traitement symptomatique. Cependant, les symptômes pourraient ne pas apparaître immédiatement. Ayez l'étiquette du produit sous la main si une aide médicale est nécessaire.

## **SECTION 5. MESURES CONTRE LES INCENDIES**

### **5.1 Moyens d'extinction des feux**

**Moyens d'extinction appropriés :** Dioxyde de carbone, poudre sèche, mousse ; jet d'eau ou brouillard d'eau.

**Moyens d'extinction non appropriés :** Aucun connu.

### **5.2 Risques particuliers provenant d'une substance ou d'un mélange**

**Produits de combustion :** Peut inclure, sans se limiter à, les oxydes de carbone.

### **5.3 Conseils pour les pompiers :**

Procéder selon les procédures applicables pour éteindre un feu chimique. Garder les conteneurs froids avec des jets d'eau à une certaine distance, et si possible, déplacez-les vers un endroit sécuritaire. Rester en amont du feu. Porter un habit ignifuge complet, y compris une protection respiratoire.

## **SECTION 6. MESURES DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser toutes les mesures de protection personnelle — voir la section 8 de la fiche signalétique. Limiter l'accès des passants à la zone dangereuse jusqu'à ce que les opérations de nettoyage soient terminées. Isoler la zone dangereuse en cas de grande fuite. S'assurer que la détérioration et ses résultats soient éliminés par un personnel formé correctement. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la brume. Assurez-vous d'avoir une ventilation appropriée si la fuite du produit survient dans un endroit clos.

### **6.2 Précautions environnementales**

Lorsque possible, et si dans un endroit sécuritaire, veuillez arrêter ou limiter la dispersion du produit. Limiter la propagation des grandes dispersions en terrassant la zone. Empêcher le produit de pénétrer les drains, l'eau et le sol. Avertir les autorités respectives (hygiène et sécurité personnelles, brigades d'urgence, brigades environnementales et organes administratifs.)

### **6.3 Méthode et matériel d'endiguement et de nettoyage**

Couvrir les petites dispersions avec un matériau neutre absorbant inflammable (sable, sol, terre diatomée, vermiculite), et ramasser dans un conteneur de déchet approprié, étiqueté, et fermé. Nettoyer la zone contaminée avec de l'eau et du détergent, et rincer avec de l'eau. Éliminer selon les lois applicables. Si nécessaire, obtenir l'aide de compagnies spécialisées en transport et en utilisation des déchets afin de supprimer le produit et le matériau absorbant contaminé par celui-ci.

**6.4. Références à d'autres sections :** Voir les sections 8 et 13 de la fiche signalétique.

## SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### 7.1 Précautions pour une manipulation sécuritaire

**Manipulation :** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les contenants non utilisés fermés hermétiquement. Utiliser dans un endroit ventilé.

**Hygiène générale :** Les règles d'hygiène essentielles doivent être observées. Se nettoyer les mains à l'aide d'eau savonneuse après le travail ou après une pause. Ne pas utiliser de vêtements contaminés. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avec réutilisation. Utiliser les mesures de protection individuelle selon l'information contenue dans la section 8.

**Prévention d'incendie et d'explosion :** Ne pas fumer ; éliminer les sources possibles d'allumage.

### 7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, les incompatibilités comprise

**Entreposage :** Entreposer dans des contenants fermés hermétiquement et étiquetés de manière appropriée, dans un endroit frais et bien ventilé, à une distance convenable des matériaux incompatibles (voir la section 10.) Garder hors de la portée des enfants.

**7.3. Utilisations finales spécifiques :** Aucune disponible.

## SECTION 8. CONTRÔLE D'EXPOSITION ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédient	OSHA-PEL/ACGIH TLV/Autres
2-(2-éthoxyéthoxy) éthanol	TWA 25 ppm (WEEL)
Noir acide 210	Aucun établi
Jaune acide 36	Aucun établi
Rouge acide 14	Aucun établi
Orange acide 7	Aucun établi
Noir acide 1	Aucun établi
Noir acide 2	Aucun établi

### 8.2 Contrôles d'exposition

#### Contrôles d'ingénierie appropriés :

Ventilation générale ou hotte à aspiration locale pour maintenir sous les limites acceptables la concentration d'agents dangereux dans l'air. Hotte à aspiration locale est préférée puisqu'elle permet le contrôle des émissions à la source et prévient la contamination de la zone de travail.

#### Équipement de protection personnelles :

**Protection oculaire et faciale :** Lunettes de protection hermétiques lors de risques d'expositions prolongées ou lors de risques d'éclaboussures dans les yeux. Il est recommandé d'équiper la zone de travail d'une douche à eau afin de nettoyer les yeux.

**Protection cutanée :** Porter des gants imperméables (c.-à-d. Perbutane, viton, butylcaoutchouc.) Il est recommandé de changer les gants régulièrement et de les remplacer immédiatement s'il y a des indications de dommage (déchirure, trou) ou des changements dans l'apparence (couleur, flexibilité et forme). Porter un tablier de

protection ou d'une combinaison de protection équipée de chaussures enduites, résistantes à l'huile et antidérapantes.

**Protection respiratoire** : N'est pas requise lors d'une utilisation normale. Si une ventilation dépasse les limites acceptables d'une ventilation inadéquate, utilisez l'équipement respiratoire approuvé avec un filtre ou un filtre-absorbant adéquat. Pour des actions effectuées dans ces circonstances, et durant lesquelles le masque n'offre pas une protection adéquate, utilisez un appareil respiratoire autonome complet.

**Risques thermiques** : Ne s'applique pas.

**Contrôles d'exposition environnementaux** : Considérer l'utilisation de mesures de précaution afin de protéger la zone autour des réservoirs d'entreposage.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations concernant les propriétés physiques et chimiques de base

- a) Apparence : Liquide modérément épais aux couleurs variées
- b) Odeur : Légère odeur caractéristique
- c) Seuil olfactif Aucune donnée disponible
- d) pH : 6,5 – 8,5
- e) point de fusion : Ne s'applique pas.  
Point de congélation : < 0° C
- f) point d'ébullition initial : 100 Deg.C  
Plage d'ébullition : Non disponible
- g) Point d'ignition : > 93° C
- h) Point d'évaporation : Aucune donnée disponible
- i) Inflammabilité : Non inflammable
- j) Liquide modérément épais aux couleurs variées Aucune donnée disponible
- k) Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
- l) Densité de la vapeur : Aucune donnée disponible
- m) Densité relative : 0,98 – 1,01 g/cm<sup>3</sup> à 15° C
- n) Solubilité : Dispersément dans l'eau, dans l'alcool
- o) Coefficient de partition n-octanol/eau : Aucune donnée disponible
- p) Point d'auto-ignition : Ne s'applique pas.
- q) Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- r) Viscosité : 5 – 25 cps (LVDE #1 à 100 tr/min)
- s) Propriétés explosives : Ne s'applique pas.
- t) Propriétés d'oxydation : Non disponible

### 9.2 Autre information

Aucune donnée disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse sous des conditions d'utilisation normales.

### 10.2 Stabilité chimique

La substance est stable dans des conditions ambiantes normales.

### 10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse sous des conditions d'utilisation normales.

**10.4 Conditions à éviter :**

Hautes températures, matériels incompatibles.

**10.5 Matériels incompatibles**

Agents oxydants forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Peut inclure, sans s'y limiter, les oxydes de carbone

**SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Chemins probables d'exposition :** Yeux, peau, ingestion

**Effets sévères sur la santé :**

**Yeux :** Peut causer l'irritation des yeux. Symptômes peut inclure de l'inconfort, de la rougeur, et provoquer des clignements et des larmes.

**Peau :** Peut causer une légère irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure la rougeur ou la sécheresse de la peau.

**Inhalation :** Une exposition prolongée peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Ingestion :** Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

**Toxicité sévère :**

Ingrédient	LD 50	LC 50
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	Oral : 10,502 mg/kg rat Cutané : 9,143 mg/kg lapin	Inhalation : 4 h > 50 mg/L rat
Noir acide 210	Oral : 5,000 mg/kg rat	Non disponible
Jaune acide 36	Oral : > 5,000 mg/kg rat	Non disponible
Rouge acide 14	Oral : 10,000 mg/kg	Non disponible
Orange acide 7	10,000 mg/kg	Non disponible
Noir acide 1	Non disponible	Non disponible
Noir acide 2	Non disponible	Non disponible

**Corrosion/irritation cutanée :**

Critères de classification non établis sur les données disponibles.

**Domage/irritation sévères des yeux :**

Critères de classification non-établis sur les données disponibles.

**Sensibilité respiratoire ou cutanée :**

Critères de classification non établis sur les données disponibles.

**Mutagénicité des cellules germinales :**

Critères de classification non établis sur les données disponibles.

**Cancérogénicité :** Ce produit n'est pas classé comme étant cancérigène.

**Toxicité reproductrice :**

En développement : Ce produit n'est pas connu comme étant toxique au niveau du développement ou du système reproductif.

**TSOC— exposition unique :**

Critères de classification non établis sur les données disponibles.

**TSOC— exposition prolongée :**

Critères de classification non établis sur les données disponibles.

**Risque d'aspiration :**

Critères de classification non établis sur les données disponibles.

**SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE****12.1 Toxicité :**

**Toxicité chronique/sévère :** N'est pas considéré dangereux pour l'environnement aquatique

Ingrédient	OSHA-PEL/ACGIH TLV/Autres
2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol	96 h LC-50 poisson-lune > 10000 mg/l 96 h LC-50 Meninda peninsulæ > 10000 mg/l 24 h LC-50 poisson rouge > 5000 mg/l
Noir acide 210	96 h LC-50 « golden orite » > 100 mg/L
Jaune acide 36	Aucune donnée disponible
Noir acide 1	Aucune donnée disponible
Rouge acide 14	Aucune donnée disponible

**12.2 Persistance et dégradation**

Non disponible

**12.3 Potentiel bioaccumulable**

Non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Selon l'annexe XIII, la substance ne rencontre pas les critères PBT et vPvB.

**12.6 Autres effets négatifs**

Non disponible

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Méthode d'élimination :** Ce matériel doit être éliminé selon les normes locales, régionales, provinciales et fédérales. La création des déchets doit être évitée et minimisée autant que possible.

**Autres recommandations d'élimination :** Non disponible

**SECTION 14. INFORMATION DE TRANSPORT**

La substance n'est pas soumise aux réglementations de transport des marchandises dangereuses incluses dans l'ADR (transport sur route), **RID** (transport par chemin de fer), **IMDG** (transport maritime) et **OACI/IATA** (transport aérien).

**US DOT :** Non-réglementé

**14.1. Numéro UN** Non-applicable

**14.2. Nom de livraison propre UN** Non-applicable

**14.3. Classes de transport dangereux )** Non-applicable

**14.4. Groupe d'emballage** Non-applicable

**14.5. Risques environnementaux** Non-applicable

**14.6. Précautions spéciales pour utilisateur** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris les précautions de sécurité.

**14.7. Transport en masse selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et du Recueil IBC :** Non-applicable.

## SECTION 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### 15.1 Réglementations et règles sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

La classification et l'étiquetage de cette fiche signalétique a été déterminée selon les lois : (EC) Num. 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et règlement final 77 OSHA règlement fédéral 17574

Canada : Ce produit a été classifié en accord avec le critère dangereux des lois sur les produits contrôlés et le FTSS contenant toutes les informations requises par les lois sur les produits contrôlés.

TSCA (É-U) : Conforme

CSER Titre III (É-U)

Section 302 : Aucune énumérée

Section 304 : Aucune énumérée

Section 313 : Éther monoéthylique du diéthylène glycol (Catégorie des éthers glycols)  
- 5% par poids

Produits chimiques Proposition CA 65 (É-U) : Aucun

Conforme à CARB VOC (É-U) : Conforme à la règle VOC de 15% des liquides.

Stocks globaux (DSL) : 2-(2-éthoxyéthoxy)éthanol

NFPA (É-U) : Santé : 1 (Léger)

Feu : 1 (Léger)

Réactivité : 0 (Minime)

### 15.2 : Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été faite pour ce produit.

## SECTION 16. AUTRE INFORMATION

**Date de préparation :** 27 mai 2013

**Version :** 1,0

**Date de révision :** 1<sup>er</sup> août 2016

**Changements :** Données sur la toxicité

### Classification sur les mélanges provenant d'un critère de classification SGH.

**Classification**

Non classifiée

**Procédure de classification**

SGH

### Phrases H et P pertinentes :

P102 : Garder hors de la portée des enfants

P280 : Porter des gants de protection / protection pour les yeux

P501 : Éliminer tous les contenants et leur contenu selon les lois locales, régionales, nationales et internationales.

### Abréviations et acronymes dans la fiche signalétique

Num. CAS Chemical Abstracts Service Number

Num. EINECS European Commission Number



Num. REACH Registration, Evaluation, Authorization et Restriction of Chemicals Number

VLE-TWA Valeur limite d'exposition

VLE-STEL Valeur limite d'exposition, limite d'exposition de courte durée

VLE plafond Valeur limite d'exposition plafond

vPvB very Persistent, very Bioaccumulative (substance)

PBT Persistent, bioaccumulative, and toxic (substance)

Dose LD<sub>50</sub> <1 qui éliminera 50 % des animaux de laboratoire

Dose<sub>50</sub> qui éliminera 50 % des animaux de laboratoire

TSOC Toxicité spécifique de l'organe cible

RID Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG Code international du transport maritime de marchandises dangereuses

IATA Association du Transport Aérien International

**Liste de phrases ou de faits en précautions applicables non spécifiés dans les sections 2 à 15 de la fiche signalétique.**

Aucun.

**Conseil sur la formation des employés :**

Les employés utilisant ce produit doivent recevoir une formation sur les risques pour la santé, sur l'hygiène, l'utilisation de la protection individuelle, les actions préventives d'accidents, les actions de sauvetage, etc.

**Avis de non-responsabilité :** Cette fiche signalétique n'est pas un certificat de qualité du produit. Toutes les données présentées sur cette fiche doivent être considérées comme une aide à manipuler le produit sécuritairement durant le transport, durant la distribution, l'utilisation et l'entreposage. Le personnel manipulant ce produit doit être informé des risques et des mesures préventives à respecter. L'information contenue dans cette fiche signalétique concerne le produit mentionné plus haut, ainsi que ses utilisations seulement. Cette information pourrait être obsolète ou insuffisante pour ce produit lorsqu'il est utilisé en conjonction avec d'autres matériels, ou durant une application différente que celles prescrites dans la fiche signalétique. L'utilisateur doit suivre les normes et les lois applicables ; il est tenu responsable de l'utilisation inappropriée de l'information contenue dans cette fiche, ou de toute autre utilisation inappropriée de ce produit. Dans le cas d'une application particulière, évaluer l'exposition et développer une application et un programme de formation approprié afin d'assurer la sécurité au travail.